



## Erreur d'augmentation en ma faveur

Par **Chouchou reims**, le **19/06/2010** à **15:45**

Bonjour,

Je travaille actuellement pour une grande entreprise, et récemment mon employeur m'a accordé une augmentation de salaire, comme chaque année à cette période conformément à la "tradition". Je précise que cette augmentation ne fait pas l'objet de négociation, et est laissée à l'appréciation de la direction en fonction du travail accompli et des performances de l'année passée.

Donc, lors de l'entretien individuel où l'augmentation est signifiée, mon supérieur m'annonce X % et me remet un avenant sur lequel figure mon nouveau salaire de référence brut, signé par le DRH, et qui doit également être signé par moi. Ce que je fais dans les jours suivants.

Or, après quelques mois, je me suis aperçue que ce nouveau salaire de référence n'est pas conforme à ce qui m'a été annoncé oralement, et qu'il a en fait augmenté de  $4 \times X$  %. Malgré cette forte augmentation, le nouveau salaire reste cohérent avec le poste occupé et l'ancienneté. Et je ne pense pas que mon supérieur se soit trompé lors de son annonce, car ce chiffre correspond quasiment au maximum des augmentations allouées cette année là... D'où ma question: mon employeur est-il en droit de me réclamer un trop perçu? Peut-il rectifier ma rémunération, dans la mesure où nous avons tous les deux signé un avenant?

Merci pour votre aide !